



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le - 4 AVR. 2018

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité Milieux Aquatiques et Ressources en Eau

à

Monsieur le Maire

affaire suivie par : François le Mouroux

Téléphone : 02 56 63 75 05

Mél : Francois.le-mouroux@morbihan.gouv.fr

5 avenue des sports

56140 PLEUCADEUC

Objet : Dossier au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement :
Demande d'avis sur projet de travaux de :
Busage d'un chemin situé au lieu-dit « La Ville Billy » sur le territoire de la commune de Pleucadeuc

N° cascade 56-2018-00069

Monsieur le Maire,

Par courrier du 13 mars 2018, vous portez à ma connaissance une demande de busage d'un chemin situé au lieu-dit « La Ville Billy » sur la commune de Pleucadeuc.

Les travaux envisagés, sont susceptibles d'avoir un impact sur le milieu aquatique et d'être réglementés par les rubriques suivantes du code de l'environnement codifiées par l'article R.214-1:

« 3.1.5.0 » : Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA) dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, zones de croissance, ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ;

« 3.1.3.0 » : IOTA ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie aquatique ;

Considérant que les travaux seront réalisés sans contact avec le milieu aquatique et en période d'étiage, de sorte à ne pas générer d'incidences directes sur le milieu.

Conformément à la méthode décrite dans la notice de présentation transmise, je vous confirme que ces travaux n'entrent pas dans le champ d'application des rubriques précitées.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas m'opposer à la réalisation de ces travaux, toutefois les précautions suivantes devront être prises :

- des moyens de protection seront à disposition des intervenants, et mis en œuvre si besoin, pour parer au risque de pollution accidentelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Eau, Nature et Biodiversité,

Jean-François CHAUVET

20180328_senb_fm1_1_hors_champ_busage_pleucadeuc_56_2018_00069.odt

Adresse : 1 Allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes Cedex

Standard : 02 97 68 12 00 - courriel : ddtm@morbihan.gouv.fr

Site internet : www.morbihan.gouv.fr